

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2024 à 20H30

Présents : LORCHEL Philippe, TATY Pascal, GIRARD Myriam, PONTET Pascal, MARIETON Florent, FELIX Bertrand, CASIEZ-PILOLOT Julie, PIVOT Delphine, SAUVAGEON-FILLON Amélie

Absents excusés : PONTILLE Michel, COUTURIER David, FELIX Sophie, RECORBET Emilie, MORET Fabien, LECUYER Isabelle,

M. TATY Pascal a été désigné secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23.05.2024 :

Le CR est adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande au conseil municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Décision modificative au budget pour écritures cession parcelle à M. Boillot et Pontille et fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipements versées

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- COR- Participation collective à la lutte contre le frelon asiatique
- Vote d'une subvention à une association
- Création d'une maison d'assistantes maternelles – demande de subvention à la Région Rhône-Alpe
- Questions diverses

M. le Maire donne le Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation

DECISION N°2024-03 : Signature du devis de fourniture et pose d'un portail coulissant métallique au local technique de l'entreprise SARL Métallerie GC de COMBRE pour un montant de 5 000€ HT.

DECISION N°2024-04 : signature d'un contrat de maintenance pour la salle des fêtes avec la Maison PATAY du Coteau pour un montant annuel de 250€ HT incluant une visite annuelle du matériel frigorifique, de cuisson électrique, de laverie (lave-vaisselle) et d'appareil gaz.

1) COR – Participation collective à la lutte contre le frelon asiatique

La COR participe depuis plusieurs années à la lutte contre le frelon asiatique en partenariat avec le GDS du Rhône. L'enveloppe de 7 347€ allouée par la COR en 2023 n'a pas permis de mener jusqu'au bout la campagne de destruction des nids. C'est pourquoi afin de permettre une lutte active, la subvention de la COR pour 2024 sera de 10 000€ et M. le président de la COR demande aux communes d'abonder cette subvention à hauteur de 200€ par commune.

Adopté à l'unanimité

2) Vote d'une subvention à une association

Le conseil municipal vote une subvention de 132€ à l'association Atelier Danse Création d'Amplepuis : 11 enfants licenciés x 12€

Adopté à l'unanimité

3) Création d'une maison d'assistantes maternelles – demande de subvention à la Région Rhône-Alpes

M. le maire propose de déposer pour 2024 un dossier de demande de subvention bonus ruralité relatif à la création d'une maison d'assistantes maternelles.

Le montant du projet s'élève à 313 290€ HT

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT	RECETTES
313 290€	CAF : 159 600€ Région : 40 000€ Appel à projets Département : 50 000€ Emprunt : 48 000€ Autofinancement : 15 690€

Adopté à l'unanimité

4) Subventions d'équipements versées : fixation de la durée d'amortissement

M. le maire rappelle que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenus d'amortir leurs immobilisations à l'exception des subventions d'équipements versées dont l'amortissement est obligatoire pour toutes les collectivités.

M. le maire rappelle la cession de la parcelle E985 de 44m² à M. Boillot/Mme Pontille (conseil du 27.03.24) et suite aux écritures de cession à passer (données par la trésorerie) l'article 20422-041 est assimilé à une subvention d'équipement obligatoirement amortissable (tous les comptes 204 sont à amortir).

La subvention étant de faible valeur, l'amortissement se fera sur 1 an sans prorata temporis.

Adopté à l'unanimité

5) DM N°1 au budget 2024

Afin de passer les écritures de cession du point n°4 et garder l'équilibre du budget, le conseil municipal vote une décision modificative comme suit pour ouvrir les crédits :

C/20422-041	+ 10.12€	DI
C/2112-041	+10.12€	RI
C/280422-040	+10.12€	RI
C/2112	+10.12€	DI
C/681-042	+10.12€	DF
C/75888	+10.12€	RF

Adopté à l'unanimité

6) Questions diverses

*les permis de construire pour la cure, la MAM et le parking de la salle des fêtes sont en cours d'instruction

*M. le maire informe de deux projets d'acquisition de bout de terrain, un au petit carré (avec André Bochard) et un à la petite montagne (avec M. Moreton)

*journée de la résistance : cérémonie dimanche 23 juin à 10h15 au monument du Pilon
M. le maire propose cette année d'offrir une gerbe

A RONNO, le 20 juin 2024

Le Maire,
Philippe LORCHEL



Le secrétaire de séance,
Pascal TATY

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with several loops and a horizontal stroke at the bottom, positioned below the name 'Pascal TATY'.

